



**EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

SÉANCE DU 14 avril 2026

**DELIBÉRATION N° 2026-43
Désignation des représentants de l'EPLÉ « Collège Bellevue »**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29.04.26

ID : 091-219101912-20260429-2026_43-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 14 avril 2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 27

Procurations : 2

Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maire Adjoint**,

Madame Christel CASSATA, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT **Conseillers Municipaux**

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Valérie DEHERRE donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
2. Monsieur Abdoulaye DIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Pierre DANILE

Rapporteur : Monsieur le Maire

A la suite des élections municipales, un certain nombre de désignations sont nécessaires pour la bonne administration de la Commune.

La désignation s'effectue sur proposition de M. le Maire et par vote de l'Assemblée délibérante.

Les élus municipaux siègent au Conseil d'Administration (CA) d'un EPLE (collège ou lycée) généralement pour la durée du mandat.

Ils représentent la commune, siègent et participent activement à la gestion de l'établissement.

Il est proposé de désigner le représentant de la Commune au Conseil d'Administration du Collège BELLEVUE.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-21

VU le Code de l'éducation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement (EPL),

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose la désignation de Monsieur Jean Pierre DANILE

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la désignation de Monsieur Jean Pierre DANILE pour représenter la commune au conseil d'administration de l'EPL « Collège BELLEVUE » :

PRÉCISE que la durée de désignation sera celle de la durée du mandat en cours.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE, A LA MAJORITÉ ABSOLUE

PAR 21 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU),
0 CONTRE,

8 ABSTENTIONS (Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 14.04.2026

Signature
du Secrétaire de Séance
Jean Pierre DANILE

Pour extrait conforme.

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI